Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 056-215602004-20260930-20260707-DE

Ruffiac

Commune de RUFFIAC (Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 30 septembre, le Conseil municipal de la Commune de RUFFIAC, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry GUÉ, Maire.

Nombre de conseillers :	
En exercice	: 15
Présents	: 15
Votants	: 15

Présents : Thierry GUÉ, Denis GUÉHO, Marie-Claude HOUEIX, Jean-François GUILLEMOT, Yves THÉTIOT, Elisabeth PÉPION, Stéphanie BOEFFARD, Dominique DANY, Anthony POYAC, Anne ROLLAND, Amélie MORIN, Corinne HOUEIX, Aurélien CHEVALIER, Yoann PELLERIN, Océane DUBOT.
Absent :
Pouvoir :
Secrétaire de séance : Yoann PELLERIN.

Date de convocation du Conseil municipal : le 23 septembre 2026

Délibération n°2026-07-07.
Objet : Domaine et patrimoine – 3.3 – Fixation du loyer professionnel de la SCM KINÉ D&D.

Rapporteur : Denis GUÉHO

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande d'installation de la SCM KINÉ D&D, kinésithérapeutes, pour exercer leur activité dans un local communal,

Considérant que la commune soutient l'installation et le développement des professionnels sur son territoire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise la gratuité du loyer pendant une période de six mois suivant l'installation,
- Fixe le montant du loyer à 335 € pendant une période de deux mois suivant la période de gratuité, puis à 670 €,
- Autorise le Maire à signer le bail correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Thierry GUÉ.

MAIRIE DE RUFFIAC
56140

Le secrétaire de séance,
Yoann PELLERIN.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution.